



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité, que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée ci-après, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 20 juin 2022 à 19h30 à l'Hôtel de Ville au 65, route 338, Les Coteaux.

1. Demande de dérogation mineure numéro DM-268 :

- Lot 4 173 495 du cadastre du Québec

Nature et effets :

Procéder au lotissement d'une rue se terminant en cul-de-sac sur le lot 4 173 495.

La demande vise à permettre une rue se terminant en cul-de-sac d'une longueur de 217,5 mètres alors que le règlement de lotissement numéro 17 prescrit une longueur maximale de 150 mètres pour ce type de rue.

Toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ aux Coteaux, ce 1^{er} jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel,
Directrice générale et greffière-trésorière

Lot visé

